

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de Montrond le Château  
(Doubs)

**Conseil Municipal**  
**Du lundi 18 juillet 2016**  
**Séance ordinaire**

L'an deux mille seize, le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents : Mmes ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, LIDOINE Christelle.

Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) : Mme JECHOUX Marielle, PIGUET Colette, M. GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier.

Délégation de pouvoir : Mme JECHOUX Marielle à Christelle LIDOINE, M. GRESSIER Jean-François à Daniel EUVRARD.

Un scrutin a eu lieu, M. Thierry CLERC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Urbanisme : Autorisation de travaux M. ALBER Frédéric : remplacement et mise aux limites d'une clôture.
- 2 - Voirie - bornage « impasse du Rucher » : rétablissement des limites de remembrement.
- 3 - Finances :
  - modification budgétaire
  - subvention US des 4 Monts
- 4 - Salle des fêtes : changement de lustrerie petite salle : choix entreprises (3 devis en PJ).
- 5 - Installation classée – enquête publique Société des carrières de l'Est à Epeugney
- 6 - Panneaux de signalisation scierie : courrier Scierie CALVI
- 7 - Questions diverses
- 8 - Informations diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du devis de l'entreprise B-Exterior concernant des travaux supplémentaires sur le chantier de l'atelier communal. Demande acceptée.

**1- URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance de la déclaration préalable de travaux déposée par M. ALBER Frédéric pour le remplacement et la mise aux limites d'une clôture : avis favorable.

## **2- VOIRIE – BORNAGE « Impasse du Rucher »**

Dans le cadre du bornage de la parcelle ZH n°248 par le Cabinet Gaume, il a été constaté une erreur d'alignement du domaine public routier. Aussi, afin de rétablir la situation, le Conseil Municipal décide que l'impasse du Rucher doit être mise en voie sans issue pour tous les véhicules motorisés. Elle sera praticable de l'intersection rue du Canton Larizet aux plots de béton qui seront implantés au niveau de la parcelle ZH 282. Les piétons et les cyclistes pourront emprunter le délaissé de voirie existant actuellement entre les plots de béton et l'intersection rue du Tacot.

## **3- FINANCES : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES**

Afin de pouvoir mandater le remboursement des frais ERDF à M. et Mme BOULLANGER Christophe et la subvention au club de foot US Les 4 Monts, il convient de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

- Compte 6718 (Autres charges exceptionnelles) : + 1 000,00 €
- Compte 6574 (Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé) : + 100,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires.

## **4- CHANGEMENT DE LUSTRIERIE SALLE POLYVALENTE**

Les luminaires de la petite salle doivent être remplacés.

Trois entreprises ont présenté un devis :

- SAS AECE - La Véze : 1 161,00 € HT
- Electric Service GALLET Laurent - Les Auxons : 810,00 € HT
- SARL STRIBY Frères - Arc les Gray : 1 522,00 € HT

Le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de 9 luminaires à l'entreprise Electric Service GALLET Laurent

## **AVENANT LOT n°1 - ATELIER COMMUNAL**

Lors des sondages de chaque pied de poteau, il a été constaté des différences de sol très importantes et des poches de remblai. Aussi, l'entreprise B EXTERIOR a dû adapter les travaux de terrassement prévus dans le marché afin de faire en sorte que les poteaux reposent sur un sol dur. De plus, afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, le dallage n'ayant pu être réalisé par l'entreprise CHAILLET- lot Travaux Gros Œuvre, des travaux non prévus au marché ont dû être réalisés par l'entreprise B EXTERIOR. Aussi il convient d'établir un avenant au marché concernant le lot 1 – Terrassement VRD entreprise B EXTERIOR pour un montant de 8 360,30 € HT.

## **ATELIER COMMUNAL : local mis à disposition**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise B-Exterior pour la réalisation d'un enrobé concernant le local mis à disposition du Comité des fêtes pour un montant de 1 746 € HT.

## **5- INSTALLATION CLASSÉE : ENQUÊTE PUBLIQUE**

La Société des Carrières de l'Est a déposé en Préfecture un dossier d'autorisation unique pour l'exploitation, sur la commune de Epeugney – lieu-dit « Aux Grands Près », d'une carrière de roches massives (calcaire).

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation préalable et compte tenu du fait que la commune de MONTROND-LE-CHATEAU est comprise dans un rayon de 3 km, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 3 voix Pour et 10 abstentions.

## **6- PANNEAUX DE SIGNALISATION SCIERIE CALVI**

Afin que les transporteurs de bois étrangers puissent repérer facilement la Scierie BSM (Bois et Sciage de Montrond), la Commune a acquis 2 panneaux de signalisation avec un logo facilement identifiable pour un montant de 323,16 €.

La société BSM supportera à hauteur de 50 % le montant de la facture soit 161,58 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

### **Transports scolaires**

Un nouveau parcours des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre sera mis en place à savoir :

- pour les écoliers du primaire : arrêt comme d'habitude rue des écoles devant les grilles, puis tourne à gauche rue du Tilleul, à gauche rue de la Gare, à gauche rue de la Mairie et à gauche à l'intersection avec la Grande Rue.

- pour les collégiens et les lycéens : arrêt devant la mairie et à gauche à l'intersection avec la Grande Rue.

Il est à noter que le trottoir côté gauche de l'intersection de la rue de la Mairie et de la Grande Rue sera abaissé de façon à ce que les bus ne soient pas gênés dans leurs manœuvres.

### **Garage communal**

Le garage communal situé Grande Rue est à vendre. France domaine a estimé le bien à 30 000 €. La commune fixe la mise à prix à 32 000 €.

## **8- INFORMATION DIVERSES**

**Travaux EDF pour l'atelier communal** : les travaux seront réalisés prochainement. La mise sous tension est prévue fin août.

### **Association Art Floral**

Mme la Présidente remercie le conseil municipal ainsi que le personnel communal pour avoir tout mis en œuvre afin de faciliter l'organisation du vide-grenier.

**Foyer socio-éducatif Lycée du Bois de Mouchard** : remerciement à la Commune pour le don de 100 €.

### **Courrier de réclamation**

Un administré se plaint des aboiements de plusieurs chiens provenant de la rue du Tilleul. Mme le Maire contactera le propriétaire des chiens.

## Malfaçons façades de l'Eglise

Mme le Maire, dans le courrier envoyé au cabinet ARCHICRÉO, demande que l'entreprise PIANTANIDA soit mise en demeure de procéder à la destruction de la couche de finition de l'enduit et sa réfection en totalité, ceci dans le cadre de la garantie du parfait achèvement. Intervention programmée par l'entreprise courant septembre 2016.

**Fusion des trois Communautés de Communes** : une réunion a eu lieu à Ornans le 9 juillet à laquelle étaient conviés l'ensemble des Conseils Municipaux des 3 Communautés de commune en présence du Cabinet KPMG, bureau d'études chargé de l'assistance à la fusion. Sept groupes de travail ont été composés qui aborderont les thématiques correspondantes aux compétences que la nouvelle Communauté de Communes devra exercer. Début septembre les Conseils Municipaux seront appelés à se prononcer sur les compétences à retenir hormis celles obligatoires.

## Dépôt sauvage

Suite à une plainte, une visite a été faite sur les lieux du dépôt sauvage et un courrier sera adressé au propriétaire afin de faire cesser cet état de fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le conseil se réunira le mardi 6 septembre 2016 à 20 h 30

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 2016/18-07-01	Modifications budgétaires : Budget Principal
DCM n° 2016/18-07-02	changement lustrerie salle polyvalente - Choix entreprises
DCM n° 2016/18-07-03	Marché atelier communal – Avenant n° 1-Terrassement VRD
DCM n° 2016/18-07-04	Enquête publique – Demande d'autorisation unique présentée par la société des Carrières de l'Est
DCM n° 2016/18-07-05	Panneaux de signalisation Scierie BSM